

Louisbourg (Nouvelle-Écosse)
Phare de Louisbourg
Comté de Cap-Breton

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le phare de Louisbourg a été construit en 1923-1924 par le ministère de la Marine et des Pêcheries. Il appartient à Transports Canada et continue de servir de feu côtier et d'indiquer l'entrée du port de Louisbourg. Se reporter au rapport 90-267 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le phare de Louisbourg est un édifice fédéral du patrimoine «reconnu» en raison de son association au thème de l'aide à la navigation, de son importance historique et environnementale, car il est construit à l'emplacement du premier phare au Canada qui est en même temps le deuxième en Amérique du Nord, de même que pour des raisons architecturales.

Le bâtiment actuel est le quatrième phare construit à cet endroit. Les plaques de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada apposées sur la tour commémorent la défense de Louisbourg par les Français, de même que le phare à l'épreuve du feu qui a été construit après l'incendie ayant détruit le premier.

Le phare de Louisbourg a été construit d'après un plan qui semble n'avoir été utilisé qu'à cet endroit ainsi qu'à l'île George dans le port de Halifax. Architecturalement, il est plus ornementé qu'un grand nombre de phares en béton armé construits au 20^e siècle par le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du phare de Louisbourg réside dans sa forme octogonale évasée et ses détails classiques habilement rendus en béton armé, ainsi que dans sa relation avec le paysage et les vestiges des phares précédents.

L'influence classique est évidente dans la composition du phare tel une colonne, constituée d'une base bien définie, d'un fût et d'un chapiteau. La base, c'est-à-dire l'étage inférieur, possède de profondes rainures horizontales et des voussoirs stylisés entaillés dans le béton afin de simuler un bossage. Le fût est en béton lisse percé de fenêtres à fronton. Le chapiteau est composé de la lanterne et de la plate-forme soutenue par des consoles décoratives. La lanterne octogonale, qui est d'origine, prolonge les lignes verticales du fût.

Louisbourg (Nouvelle-Écosse)

Phare de Louisbourg (suite)

Les éléments et finis extérieurs contribuant à la différenciation de la base, du fût et du chapiteau devraient être conservés. Toutes les modifications apportées aux portes et aux fenêtres devraient conserver les matériaux d'origine et respecter la configuration d'origine, et tout changement éventuel à l'intérieur devrait être précédé d'un relevé et d'une étude des finis et éléments d'origine.

Mis à part la corne de brume, le phare est le seul bâtiment sur le site, et sa silhouette se découpe de façon très nette le long de la côte. Son caractère prédominant dans le paysage met en évidence sa fonction et devrait être conservé. De la même façon, la palette de couleurs traditionnelle de la Garde côtière canadienne, tour blanche et lanterne rouge, accroît sa visibilité et est celle qui est la plus cohérente du point de vue historique. Près de la base de la tour, les vestiges des phares précédents sont accompagnés de panneaux d'interprétation destinés aux visiteurs, mais l'emplacement présente autrement un caractère austère et naturel qui devrait être conservé.

1993.07.29